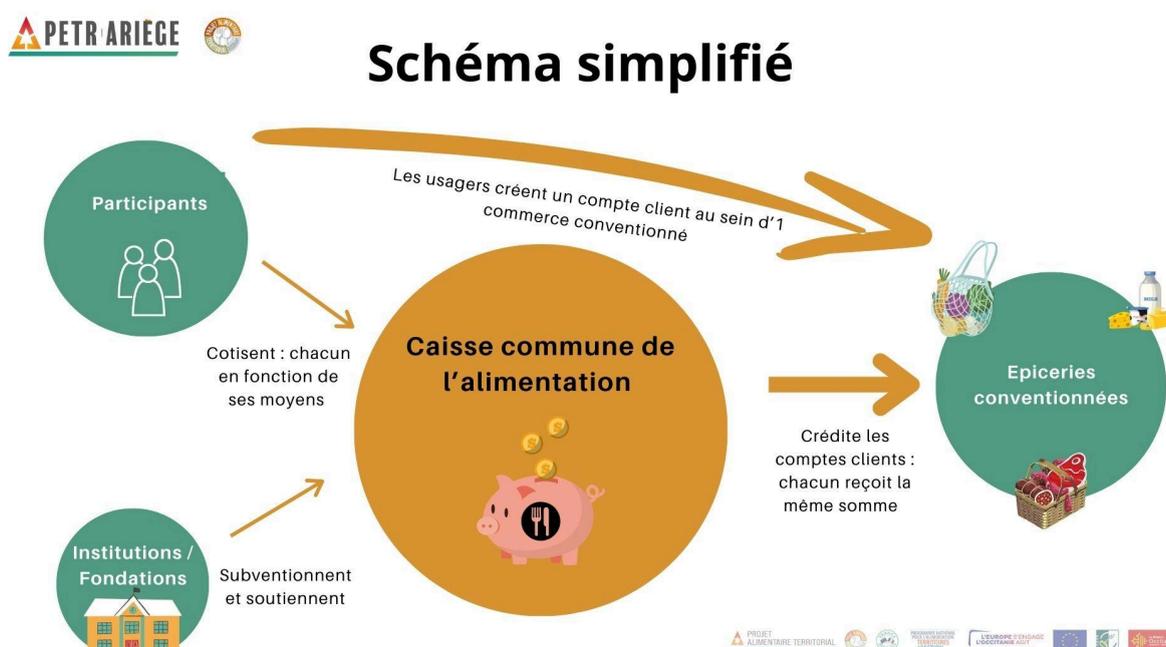


Glossaire Sécurité Sociale de l'Alimentation :

Prélude au guide argumentaire prévu pour l'automne

I. Caisse commune de la Vallée de l'Ariège :

Concrètement, le système imaginé correspond au schéma ci-dessous :



- 1) Les participants cotisent mensuellement à la caisse commune selon leurs moyens (une grille indicative sera disponible)
- 2) Les participants créent un compte client au sein d'une des épiceries partenaires de la Caisse et voient chaque mois leur compte crédité de 50€ par la Caisse commune. Les commerces partenaires sont des épiceries locales et des magasins de producteurs répondant à la charte de valeurs énoncée par le CLA. En vertu de cette charte de valeurs, une écologie du bon sens, valorisant la proximité face aux filières longues des supermarchés est privilégiée.
- 3) A toute petite échelle, le système ne peut pas être pérenne économiquement, il faut atteindre une certaine masse critique pour que les effets positifs de la mutualisation

se fassent pleinement ressentir. D'ici là, des subventions viennent combler la différence entre les cotisations perçues et les allocations versées.

- 4) Les associations et les membres volontaires de la Caisse proposent des ateliers cuisine, des fiches recettes, des visites de ferme, des banquets conviviaux etc afin de s'habituer progressivement et collectivement à une nouvelle alimentation, avec davantage de produits brut, locaux et de saison.
- 5) Les participants au système sont décisionnaires par le vote en Assemblée générale selon le principe "une personne une voix" indépendamment du montant de cotisation, de la fonction occupée et du temps investi dans l'association. Tous les participants qui le souhaitent peuvent être associés aux travaux de la Caisse Commune, sous réserve de ne pas les entraver.

La Caisse Commune de la Vallée de l'Ariège a pour vocation de garantir à tous un accès à des produits locaux de qualité en suivant ces principes pour y répondre :

- Se fonder sur la cotisation et fonctionner selon le principe "de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins".
- Soutenir les producteurs locaux et prôner une écologie du bon sens en privilégiant la proximité face aux filières longues et le bio quand c'est possible.
- Être facile d'accès et d'utilisation pour quiconque souhaite la rejoindre en garantissant le droit de chacun à la participation tout en respectant le droit à la non participation.
- Considérer tout le monde à égalité quel que soit la fonction, le montant de la cotisation ou le temps investi.

La caisse commune de la Vallée de l'Ariège est le nom donné au projet d'expérimentation locale de la SSA porté par le PETR de l'Ariège. Il s'agit de tester le système de la SSA en s'adaptant aux spécificités du territoire. Elle s'inscrit dans la continuité des [travaux du Conseil Local de l'Alimentation](#) (CLA) qui se réunit depuis 3 ans et qui a défini [un socle de valeurs](#) concernant le système alimentaire souhaité pour le territoire à l'avenir. Le CLA est une instance réunissant des producteurs, des associations, des citoyens, des habitants, des experts du territoire.

Le lancement aura lieu en janvier 2025 avec un 1er groupe test de 50 personnes pour une durée de 6 mois. Puis un 2e groupe, cette fois de 100 personnes, continuera d'expérimenter le système jusqu'en janvier 2026. Pour la suite, cela dépendra de la réussite et de l'engouement autour de la Caisse. Si cela fonctionne, il est tout à fait envisageable d'élargir le dispositif.

Actuellement, une dizaine d'épiceries participent, avec le souci de poursuivre le maillage du territoire le plus finement possible.

La caisse est portée par une association à laquelle il est possible d'adhérer, en guise de soutien, sans nécessairement participer au système de cotisations / allocations.

II. Sécurité Sociale :

Nous parlerons de la Sécurité Sociale selon ses principes fondateurs et telle qu'elle s'est déployée en France entre 1945 et 1967 sous l'impulsion d'Ambroise Croizat, avant que l'Etat ne la reprenne progressivement en main.

Système institué après la 2e guerre mondiale qui garantit à tous un accès inconditionnel à la santé et organise **la protection de tous par tous**. Une part de la richesse de chacun est mise en commun pour permettre à tout le monde d'avoir de quoi assurer certains besoins vitaux, quels que soient les incidents auxquels chacun peut être confronté.

Il y a initialement 4 branches de la Sécu, 1 par grand risque :

- la vieillesse avec les Caisses de retraites
- la maladie avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)
- le chômage avec les Caisses d'assurance chômage
- la famille avec les Caisses d'Allocations Familiales (CAF)

Jusqu'en 1967, ce sont les assurés eux-mêmes qui sont décisionnaires à travers des élections aux Conseils d'Administration des Caisses où les représentants des salariés sont majoritaires.

- **“De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins” :**

C'est la devise fondatrice de la Sécurité Sociale et de son fonctionnement. Chacun finance le système à hauteur de ses moyens pour que tout le monde puisse satisfaire ses besoins.

Il est défini que l'accès à la santé et aux soins ne doit pas dépendre du revenu de chacun et que tout le monde a le droit d'être soigné avec la même application. Pour rendre réel ce principe, chacun contribue proportionnellement à son revenu, ce qui permet un financement fondé sur l'équité.

Ainsi avec la Sécurité Sociale :

- Les 10% les plus pauvres participent à hauteur de 4% de leur revenu
- Les 10% les plus riches contribuent à hauteur de 15% de leur revenu.

C'est cette participation équitable, c'est-à-dire proportionnelle aux moyens de chacun, qui permet à tous, même aux plus pauvres, d'avoir un accès inconditionnel aux soins (dans le cas de la branche Assurance maladie).

Si l'accès aux soins était conditionné au revenu de chacun, comme aux Etats-Unis, une part très importante des Français ne serait pas en mesure de se soigner (une journée dans un service de chirurgie à l'hôpital coûte en moyenne 1700€).

- **cotisation :**

La cotisation est le mouvement d'argent qui va d'un individu vers une Caisse commune soit la part de la richesse individuelle mise en commun afin de garantir un accès effectif à des besoins fondamentaux sans distinction de revenu. Le financement de la Sécurité Sociale est assuré par les employeurs et les salariés : c'est via le travail qu'une partie de la richesse est mise en commun dans des caisses.

C'est le **salaire brut**, soit la part de notre salaire qui transite par des caisses communes et qui permet de bénéficier d'un accès à l'hôpital, du chômage, de la retraite et des allocations familiales en cas de besoin. Ce n'est pas gratuit, nous le finançons nous-mêmes collectivement.

A la différence d'un impôt, la cotisation n'est pas perçue par l'Etat mais par des Caisses gérées démocratiquement et directement par les cotisants. Ce sont donc les cotisants qui décident selon quelles modalités l'argent mis en commun peut être dépensé.

- **allocation :**

La cotisation est donc le mouvement d'argent qui va d'un individu vers une Caisse commune tandis que l'allocation est le mouvement inverse. C'est le versement d'une Caisse commune vers un particulier. Dans le cas de la Sécurité Sociale, l'allocation est pensée sous la forme d'un paiement vers

- **carte vitale :**

C'est une carte de paiement utilisable uniquement auprès de commerçants conventionnés. Cela permet de garantir que l'argent qui est mis en commun dans une Caisse soit utilisé conformément aux volontés des personnes qui cotisent.

Dans le cadre de la santé, les médecins sont conventionnés après signature d'un contrat avec la Caisse de leur territoire. Ils s'engagent à respecter certains critères (sur le montant des honoraires notamment) et en échange les assurés voient leurs consultations entièrement prises en charge par la Caisse.

- universalité :

C'est un principe fondamental de la philosophie de la Sécurité Sociale : elle s'adresse à tout le monde. La Sécurité Sociale considère que tous les citoyens sont égaux en droits et garantit à tous les mêmes droits en les rendant concrets. Les milliardaires et les personnes au RSA bénéficient de la Sécurité Sociale de la même manière car c'est l'ensemble des français qui cotise pour que l'ensemble des français ait accès aux soins. En effet, si tout le monde participe et bénéficie d'un dispositif, par exemple les hôpitaux, tout le monde est impliqué et motivé pour que les hôpitaux fonctionnent, puisque tout le monde y trouve un intérêt.

III. Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) :

La Sécurité Sociale de l'Alimentation est un concept pensé par un collectif national composé d'agriculteurs, de chercheurs, de producteurs et de citoyens afin de penser un système alimentaire différent, plus juste, plus écologique et plus démocratique.

L'idée centrale de la SSA est que la qualité de ce que l'on mange ne doit pas être déterminée par notre revenu. Il s'agit donc de garantir à tous les citoyens un accès à une alimentation de qualité, bonne pour la santé, des consommateurs comme des agriculteurs. Concrètement, cela passerait par une allocation de 150€/mois pour tout le monde, créditée sur une carte vitale alimentaire.

Cette carte vitale ne fonctionnerait que dans des commerces conventionnés par les cotisants qui décideraient des critères à respecter pour que les commerces soient éligibles à encaisser la carte vitale. Ainsi, les Caisses ont vocation à conventionner avec des magasins qui rémunèrent dignement les agriculteurs, s'approvisionnent localement et respectent des critères environnementaux.

Ces 150€ par mois par personne seront financés par des cotisations, c'est-à-dire qu'une part de notre richesse individuelle, plus ou moins importante selon le revenu, serait mise en commun dans des caisses. La contribution de tous les français permettra d'équilibrer économiquement le système pour aboutir à une cotisation moyenne de 150€.

Les personnes qui gagnent le plus contribueront davantage pour permettre à tous d'avoir accès à la même alimentation : de qualité, rémunératrice pour les producteurs locaux, bonne pour la santé et compatible avec la préservation de l'environnement.

- conventionnement :

L'objectif de la SSA est de permettre à tout le monde d'avoir un accès réel à une alimentation locale et de qualité mais également de soutenir les productions vertueuses, qui rémunèrent correctement les agriculteurs et qui respectent l'environnement. Ces critères, selon lesquels l'argent qui transite par le pot commun peut être dépensé, sont définis collectivement par les cotisants, en lien avec les commerçants volontaires. Cette collaboration avec les commerçants est essentielle afin de construire à partir de l'existant.

En effet, si les commerçants ne sont pas associés étroitement le risque est de définir des critères inapplicables et de ne pouvoir dépenser nulle part l'argent mis en commun.

- démocratie directe :

Les décisions relatives aux caisses communes de l'alimentation sont prises démocratiquement selon le principe "1 personne 1 voix", indépendamment du montant de cotisation de chacun.

- atténuation du changement climatique :

L'atténuation au changement climatique désigne les politiques qui cherchent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les activités polluantes en général afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degrés d'ici la fin du siècle, en vertu des engagements de l'Accord de Paris.

Il s'agit d'un axe essentiel des politiques environnementales pour tenter de préserver ce qui peut l'être. En effet, le réchauffement climatique fonctionne comme des réactions en chaîne : chaque dixième de degré de réchauffement supplémentaire déclenche des conséquences plus graves que le dixième d'avant.

Pour l'alimentation, il s'agit par exemple de privilégier des cultures moins gourmandes en eau afin d'économiser la ressource.

- adaptation au changement climatique :

L'adaptation au changement climatique désigne les politiques qui cherchent à organiser les activités humaines en prenant en compte les conséquences du réchauffement climatique.

Pour l'alimentation, cela implique d'anticiper que d'ici quelques décennies les filières longues qui sont dépendantes du pétrole ne seront plus viables, que la productivité des sols va diminuer, que les phénomènes climatiques extrêmes vont s'intensifier et qu'il faut organiser d'autres sources de production et d'approvisionnement.

Ainsi, la SSA propose de construire un nouveau système alimentaire plus indépendant vis-à-vis des énergies fossiles en privilégiant les circuits courts, plus respectueux de l'environnement pour préserver les sols et la santé, et surtout en posant comme priorité la répartition équitable de la production afin que tout le monde ait la garantie de manger à sa faim.

La Sécurité Sociale de l'Alimentation renverse la définition de la valeur entre offre et demande en priorisant la satisfaction des besoins alimentaires des populations par rapport à la recherche de profits des entreprises de l'agro alimentaire. Ainsi, la SSA porte en elle les germes d'un nouveau système alimentaire fondé sur une logique différente : la satisfaction des besoins essentiels de tous plutôt que les dividendes de quelques actionnaires.

- aide alimentaire :

Aujourd'hui et depuis une cinquantaine d'années, l'aide alimentaire rassemble les dispositifs qui permettent d'assurer un approvisionnement d'urgence aux populations qui n'ont pas les moyens financiers d'acheter leur nourriture. C'est un modèle qui fonctionne grâce aux invendus des supermarchés, qui les donnent aux associations de solidarité en échange de déductions d'impôts. C'est le modèle des ramasses.

Depuis le COVID, ce modèle s'effondre et les professionnels de la solidarité travaillent à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement pour les personnes qu'ils accompagnent. Ce travail de réflexion vers un nouveau modèle tente de se structurer autour des notions de choix et de dignité, que le modèle des ramasses n'intègre pas. En effet, les invendus diffèrent selon les jours, il y a très peu de produits frais et c'est par exemple impossible de planifier les repas pour les citoyens dépendants de ce système.

Avec la SSA appliquée à l'échelle nationale, l'aide alimentaire disparaîtrait, les bénéficiaires cesseraient d'être contraints de se contenter des invendus dont personne ne veut et seraient traités à égalité avec tous les citoyens. Ils cotiseraient ce qu'ils pourraient et auraient, comme tout le monde, 150€/mois sur une carte vitale afin de choisir ce qu'ils souhaitent manger.